



## Loyers impayés réclamer par un huissier.

-----  
Par Treyzka

Bonjour

J'ai reçu hier un courrier d'huissier me réclamant une somme équivalant à des loyers impayés ainsi que des intérêts, des indemnités d'occupation, d'un article 700, dépens ,etc.

Le tout datant de mars 2013 après une relance et une saisie sur mon compte bancaire en août 2014. Mais depuis plus de nouvelles d'après mes souvenirs.

Sur la lettre il y a marqué que sans règlement de ma part ils procéderaient à la saisie de mes biens mobiliers sous 48h.

Par contre il n'y a pas marqué qu'ils agissaient sur titre exécutoire ou décision ou jugement de justice.

Et il n'est pas précisé la mention « commandement de payer »

Du coup je ne sais pas s'il y a eu un jugement du tribunal de rendue pour que je paye et sans que je sois au courant.

Voilà je voulais savoir ce que je risquais précisément si l'huissier était dans son bon droit et s'il n'y avait pas prescription.

Et que dois je faire à présent si je dois contacter l'huissier ou répondre son courrier.

Merci d'avance.

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

Déjà, s'il est question de l'article 700 et de dépens, c'est qu'il y a bien eu une décision de justice de rendue...